

Nature de l'acte : 3.5

**DECISION N° 2026 57**

Mis en ligne le 01.04.26.  
Transmis le .....01.04.26

**ATTRIBUTION DE LA CONCESSION - N° 2026-000017 AU CIMETIÈRE DE LANGELLE**  
**FAMILLE DUPONT - ÎLOT 9 RANG 2 TOMBE 20**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la demande formulée le 16 mars 2026 par Mme DUPONT Brigitte, domiciliée à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 39 rue de Bagnères, et tendant à obtenir une concession de terrain avec caveau au cimetière de Langelle à l'effet d'y fonder une sépulture collective.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Il est accordé au cimetière de Langelle, à Mme DUPONT Brigitte une nouvelle concession de terrain de 50 ans avec caveau d'occasion afin d'y fonder une sépulture collective, prenant effet le 16 mars 2026 et arrivant à expiration le 16 mars 2076 moyennant la somme de deux mille cinq cents euros (concession de terrain sept cents euros + caveau d'occasion mille huit cents euros) qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2026-000017.

**ARTICLE 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 30 mars 2026

Le Maire,

Thierry LAVIT

